

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

**Objet :** *RS - Signature d'une convention d'opération programmée de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, la Ville de Chambéry et Procivis Savoie dans le cadre de la résorption de l'habitat dégradé en centre ancien de Chambéry*

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Philippe Gamon - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

## **Bureau du 26 octobre 2017**

délibération n° 169-17

**objet RS - Signature d'une convention d'opération programmée de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, la Ville de Chambéry et Procivis Savoie dans le cadre de la résorption de l'habitat dégradé en centre ancien de Chambéry**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, informe que la Ville de Chambéry porte depuis plusieurs mois un projet d'opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain sur le secteur du centre ancien pour la résorption d'îlots dégradés et la lutte contre les copropriétés inorganisées. Les enjeux de cette opération, compatible avec les objectifs du PLH, ont été confirmés dans le cadre du diagnostic PLUI-HD en cours. Cette opération nécessite la signature d'une convention.

Ainsi, Chambéry métropole - Cœur des Bauges est sollicitée pour signer une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) à deux titres :

- en tant que délégataire des aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah (crédits délégués),
- au titre de ses aides propres déjà mises en place dans le cadre de l'opération « Mon Pass' Renov ».

La signature de cette convention spécifique sur le périmètre du centre ancien permet d'obtenir des financements complémentaires de l'Anah et d'agir plus spécifiquement sur ce secteur.

Le projet de convention joint en annexe précise les objectifs, les financements prévisionnels et les modalités d'intervention des différents partenaires financiers.

### Périmètre de l'opération

6 secteurs différents sont identifiés dans le diagnostic regroupant le centre ancien de Chambéry :

- îlot Croix d'Or/rue d'Italie,
- faubourg Montmélian,
- faubourg Nézin,
- îlot Veyrat, Juiverie, cathédrale et Porte Reine,
- îlot Lans/Sénat,
- îlot Saint-Léger/Burdin.

### Objectifs quantitatifs

- Agir sur 121 logements sur une durée de 5 ans :
  - o 16 logements de propriétaires occupants,
  - o 105 logements de propriétaires bailleurs réalisant des travaux de rénovation en contrepartie d'un conventionnement Anah,
  - o dont 90 lots pour des travaux en parties communes de copropriétés.
- A ces objectifs de travaux, s'ajoute un objectif de 120 lots de copropriétés devant faire l'objet soit d'une organisation syndicale soit d'une mise en conformité des documents de copropriété.

### Partenaires et engagements financiers prévisionnels globaux sur 5 ans

- Anah : 3 742 750 € aides aux travaux et 250 000 € d'aides à l'ingénierie.
- Etat : 269 500 € au titre des aides du Fonds de rénovation thermique (FART).
- Ville de Chambéry : 414 000 € d'aides aux travaux (sous réserve de délibération) et 350 000 € en ingénierie, soit un total de 764 000 €.
- Chambéry métropole - Cœur des Bauges : 201 000 €.
- Procivis Savoie : 90 000 € par an (préfinancement et prêt sécurité à 0 %).

Il est précisé que Chambéry métropole - Cœur des Bauges interviendra :

- pour ses fonds propres, à budget constant par réaffectation des crédits votés sur la politique de l'habitat dans le parc privé,
- pour l'Anah, dans le strict cadre des crédits qui lui seront effectivement délégués.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

**Vu** la délibération n° 010-07 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions conclues pour la mise en œuvre du Programme local de l'habitat,

**Vu** la délibération n° 205-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 adoptant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

**Vu** l'avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat du 13 octobre 2017,

**Vu** l'avis de la commission habitat, PLH, aménagement et maintenance des aires des gens du voyage du 9 mai 2017,

***Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** la convention d'opération d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain du centre ancien de Chambéry,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention ainsi que toute autre pièce à intervenir, après en avoir négocié la rédaction finale,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 169-17

Objet de l'acte : RS - Signature d'une convention d'opération programmée de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, la Ville de Chambéry et Procivis Savoie dans le cadre de la résorption de l'habitat dégradé en centre ancien de Chambéry

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : Convention OPAH RU;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20154H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20154H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017